98 B 8303

ABE Clearing

Assemblée Générale

17 mai 2001

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
6 DEC 2001
82188
N° d.

(Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 mai 2001)

Les actionnaires de la société ABE Clearing (la « **Société** ») se sont réunis le 17 mai 2001 à 9 heures 30 dans les bureaux de la Bank Austria à Vienne, Autriche.

La liste de présence est jointe en Annexe 1.

M. Willy Scheerlinck préside l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de la Société.

Dans ses remarques introductives, M. Josef Müllner, en charge du Groupe Services de Paiement au sein de Bank Austria, souhaite la bienvenue à Vienne à l'ensemble des actionnaires d'ABE Clearing.

Le Président accueille l'ensemble des actionnaires et observateurs présents et, au regard des dispositions de l'article 30.2 des statuts, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Dans ses remarques préliminaires, le Président remercie Bank Austria pour son aimable invitation à Vienne et pour l'organisation de l'assemblée.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de suggestions d'amendements, le Président propose d'adopter la resolution suivante :

> *"L'Assemblée Générale approuve l'ordre du jour de l'assemblée du 17 mai 2001, tel que joint".*

La résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée est joint en Annexe 2.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRELIMINAIRE DE L'ASSEMBLEE DU 27 OCTOBRE 2000

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante :

> *"L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée du 27 octobre 2000 tel que joint".*

La résolution est approuvée à l'unanimité.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, le Président remercie l'ensemble des représentants des banques, ainsi que le personnel de la Société pour leurs efforts et contributions au cours de l'exercice.

.../...

6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2000

Le Président invite Gilbert Lichter à présenter les comptes annuels de la Société.

6.1. Résolution sur les comptes annuels au 31 décembre 2000

En l'absence de questions et de commentaires, le Président donne lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et soumet au vote de l'assemblée les résolutions suivantes :

(1) "L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, par le Président, du Rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve :

- *les comptes annuels et le bilan de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2000, tels qu'ils ont été présentés,*

- *la gestion de la Société, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.*

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus (i) aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2000 et (ii) au commissaire aux comptes au titre de son mandat pour ledit exercice".

(2) "L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions conclues entre (i) le Président, le Vice-Président et les autres membres du conseil d'administration et (ii) la Société, constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice 2000".

Les deux résolutions sont approuvées à l'unanimité.

6.2. Résolution sur l'affectation des résultants

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante :

"L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels présentent un profit de 506.042 euros. Elle décide d'affecter ce profit au poste Report à nouveau".

La résolution est approuvée à l'unanimité.

7. RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE EN 2001

Le Président invite Gilbert Lichter à présenter la situation financière de la Société en 2001.

8. BUDGET POUR L'ANNEE 2002 (RESOLUTION ORDINAIRE)

Le Président invite Gilbert Lichter à présenter le budget pour l'exercice 2002.

Le Président explique qu'en raison de la décision de ne tenir qu'une Assemblée Générale par an, un budget ordinaire pour 2002 a déjà été préparé à ce stade, avec un budget complémentaire, égal à 10% du budget ordinaire, pour les dépenses extraordinaires.

En l'absence de questions et de commentaires, le Président propose d'adopter les résolutions suivantes :

(1) L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve un budget ordinaire de 2.989.000 euros pour couvrir les dépenses opérationnelles et administratives liées aux activités de la Société en 2002.

(2) Afin de couvrir le coût des projets ou toute dépense extraordinaire spécifiquement décidée par le Conseil d'Administration, l'assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve un budget extraordinaire de 300.000 euros.

Les dépenses engagées sous ce budget seront soumises à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2002. Le financement de ces dépenses sera appelé par le Conseil d'Administration chaque fois qu'il prendra la décision d'engager de telles dépenses. »

Les deux résolutions sont approuvées à l'unanimité.

.../...

10. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10.1 Ratification de la cooptation de deux membres du Conseil d'Administration

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante :

(1) « Le Président informe l'Assemblée Générale que M. Jean-Marie Bley, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, a démissionné de son statut de membre du Conseil d'Administration à compter du 29 septembre 2000. Lors de sa réunion du 30 novembre 2000, le Conseil procéda à la nomination de M. Romain Thill, Dexia Banque

Internationale à Luxembourg, en qualité de membre du Conseil, pour pourvoir le poste vacant à la suite de cette démission et pour la durée du mandat restant à courir.

Conformément à l'article 18.6 des statuts, L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Thill en qualité de membre du Conseil d'Administration pour un mandat s'achevant le jour de l'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ».

(2) *« Le Président informe l'Assemblée Générale que M. Joergen Evensen, Danske Bank, a démissionné de son statut de membre du Conseil d'Administration à compter du 2 avril 2001. Lors de sa réunion du 16 février 2001, le Conseil procéda à la nomination de M. Tom Jensen, Danske Bank, en qualité de membre du Conseil, pour pourvoir le poste vacant à la suite de cette démission et pour la durée du mandat restant à courir.*

Conformément à l'article 18.6 des statuts, L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Jensen en qualité de membre du Conseil d'Administration pour un mandat s'achevant le jour de la présente Assemblée Générale.

Les deux résolutions sont approuvées à l'unanimité.

10.2 Election du Président et du Vice Président

Le Président informe les actionnaires que, conformément à l'article 37 des statuts de la Société, les premiers Président et Vice Président de la Société furent élus le 20 mai 1998 pour un mandat s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Le Président et le Vice Président élus le 20 mai 1998 étaient respectivement :

- M. Willy Scheerlinck
- M. Helmut Schäfer

La procédure fixée par les articles 21.1 et 21.2 des statuts de la Société s'applique à la nomination du Président et du Vice Président pour un mandat de trois ans renouvelable prenant effet dès la fin de la présente Assemblée Générale. Il sera procédé à la nomination du Président puis à la nomination du Vice président.

Le candidat au poste de Président est le suivant :

- M. Willy Scheerlinck

Le candidat élu par l'Assemblée Générale au poste de Président est :

- M. Willy Scheerlinck

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Le candidat pour le poste de Vice Président est le suivant :

- M. Claus F. Hilles

Le candidat élu par l'Assemblée Générale au poste de Vice Président est le suivant :

- M. Claus F. Hilles

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

10.3 Election de 3 membres du Conseil d'Administration

Le Président informe les actionnaires que, conformément à l'article 37 des statuts de la Société, trois des membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale le 20 mai 1998 ont été élus pour un mandat s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000.

Ces administrateurs sont :

- M. Jean-Marie Avadian;
- M. Rony Hamaui;
- M. Tom Jensen.

Les candidats sont les suivants :

- M. Jean-Marie Avadian;
- M. Pieter Beltman;
- M. Tom Jensen;
- M. Giovanni Savio;
- M. Helmut Schäfer.

Un vote à bulletin secret a lieu. 66 votes sont exprimés, dont 65 sont valides.

Les candidats élus par l'Assemblée Générale sont les suivants :

- M. Jean-Marie Avadian;
- M. Pieter Beltman;
- M. Giovanni Savio.

Le Président félicite les membres du Conseil nouvellement élus.

Conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société, les nouveaux membres du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

11. <u>QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINE ASSEMBLEE</u>

La prochaine Assemblée Générale est prévue pour le 23 mai 2002 en Italie sur l'aimable invitation des banques de compensation italiennes.

Le Président renouvelle ses remerciements à Bank Austria pour l'aide qu'elle a apportée dans l'organisation de l'assemblée et à tous les actionnaires d'ABE Clearing pour leur coopération.

Le Président clôt l'Assemblée Générale à 13 heures.

[Fin des extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 mai 2001]

LE PRESIDENT
M. Willy Scheerlinck

LE REPRESENTANT D'UN ACTIONNAIRE

Certifié conforme

26. 9. 2001

Annexe 1

Liste de presence

Actionnaires présents :

ABN-AMRO BANK
ALLIED IRISH BANKS
BANCA DI ROMA
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO
BANCA POPOLARE DI MILANO
BANCA POPOLARE DI VERONA
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
BANCO COMMERCIAL PORTUGUES
BANCO ESPANOL DE CREDITO
BANCO ESPIRITO SANTO
BANCO POPULAR ESPANOL
BANCO DE SABADELL
BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO
BANK AUSTRIA
BANK OF IRELAND
BANK OF SCOTLAND
BANK OF TOKYO-MITSUBISHI
BANQUE BRUXELLES LAMBERT
BANQUE & CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
BNP PARIBAS
BARCLAYS BANK
CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE
CAIXA D'ESTALVIS I PENSIONS DE BARCELONA
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
CAJA MADRID
CDC FINANCE – CDC IXIS
CHASE MANHATTAN BANK
CITIBANK N.A
COMMERZBANK
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CREDIT LYONNAIS
DANSKE BANK
DEUTSCHE BANK
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
DG BANK
DRESDNER BANK
FIRST UNION NATIONAL BANK
FORTIS BANK
HSBC BANK
HYPOVEREINSBANK

ING BANK
INTESA BCI
KBC BANK
KREDIETBANK LUXEMBOURGEOISE
LLOYDS TSB BANK
MERITA BANK
NATEXIS BANQUES POPULAIRES
NATIONAL BANK OF GREECE
NATIONAL WESTMINSTER BANK
NORDBANKEN
OKOBANK
RABOBANK NEDERLAND
RAIFFEISEN ZENTRALBANK OSTERREICH
ROYAL BANK OF SCOTLAND
SAMPO BANK
SANPAOLO IMI
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN
SOCIETE GENERALE
STANDARD CHARTERED BANK
SVENSKA HANDELSBANKEN
SWEDBANK
UBS AG
UNICREDITO ITALIANO
WESTDEUTSCHE LANDESBANK

Actionnaires excusés :

BANK OF AMERICA
DEN NORSKE BANK
EFG EUROBANK ERGASIAS
NATIONAL AUSTRALIA BANK
UNIBANK

Observateurs:

S.W.I.F.T.

Annexe 2

Ordre du jour de l'Assemblée

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal préliminaire de l'Assemblée du 27 octobre 2000

3. Rapport du Conseil d'Administration

4. Rapport sur les activités des comités

5. Tarification EURO1

6. Approbation des comptes de l'exercice 2000
   6.1 Résolution sur les comptes annuels au 31 décembre 2000
   6.2 Résolution sur l'affectation des résultats

7. Rapport sur la situation financière en 2001

8. Budget pour l'année 2002 (Résolution Ordinaire)

9. Changement au Règlement (« Rules ») (Résolution Extraordinaire)

10. Election de membres du Conseil d'Administration
    10.1 Ratification de la cooptation de deux membres du Conseil d'Administration
    10.2 Election du Président et du Vice Président
    10.3 Election de 3 membres du Conseil d'Administration

11. Questions diverses et prochaine assemblée

ABE Clearing S.A.S

Assemblée générale

17 mai 2001

Rapport du Conseil d'Administration

Le mandat de cinq membres du conseil d'administration est arrivé à son terme lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 mai 2000. Quatre membres du conseil d'administration ont été réélus, à savoir Luis Araujo, Heinz Kozmuth, Barry O'Brien et Antonio Rodriguez Castro et un membre a été élu pour la première fois, à savoir Rune Olofsson. Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 novembre 2000, Romain Thill a été nommé pour remplacer Jean-Maris Bley, démissionnaire, dont le mandat arrivera à son terme lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2001. Cette nomination doit être ratifiée lors de la présente assemblée.

A la fin de l'année, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Président (fin du mandat en 2001) :

Willy	Scheerlinck	FORTIS BANK, BELGIQUE

Vice-Président (fin du mandat en 2001) :

Helmut	Schäfer	DEUTSCHE BANK, ALLEMAGNE

Membres (fin du mandat en 2001) :

Jean-Marie	Avadian	SOCIETE GENERALE, FRANCE
Joergen	Evensen	DANSKE BANK, DANEMARK
Rony	Hamaui	BANCA COMMERCIALE ITALIANA, ITALIE

Membres (fin du mandat en 2002) :

Kristine	De Lepeleire	KBC BANK, BELGIQUE
Claus	Hilles	DRESDNER BANK, ALLEMAGNE
Roger	Jones	LLOYDS TSB BANK PLC, ROYAUME UNI
Gordon	Stuart	THE ROYAL BANK OF SCOTLAND, ROYAUME UNI
Romain	Thill	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, LUX.

Membres (fin du mandat en 2003) :

Luis	Araujo	CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, PORTUGAL
Heinz	Kozmuth	BANK AUSTRIA, AUTRICHE
Barry	O'Brien	ALLIED IRISH BANKS, IRLANDE
Rune	Olofsson	NORDBANKEN, SUEDE
Antonio	Rodriguez Castro	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, ESPAGNE

Au cours de l'an 2000, les conseils d'administration d'ABE Clearing se sont tenus:

- le 3 janvier (conférence téléphonique)
- le 28 janvier
- le 14 avril
- le 28 juillet (conférence téléphonique)
- le 29 septembre
- le 8 novembre (conférence téléphonique)
- le 30 novembre

Les activités de la société en l'an 2000

Ce rapport d'activité couvre la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000.

En l'an 2000, soit la deuxième année de fonctionnement du système EURO1, ABE Clearing a été chargée de maintenir un service de qualité et de gérer le système en veillant à garantir sa sécurité et son efficacité, tout en continuant d'examiner les possibilités d'amélioration des fonctionnalités du système. Un rapport des principales activités est fourni ci-dessous :

Activités du système de compensation

En ce qui concerne le fonctionnement du système central, aucun retard dans les opérations de règlement n'a été constaté au cours de l'exercice 2000. Le volume d'activité n'a cessé de progresser, ce qui n'a eu aucune conséquence sur la rapidité de traitement du système central. En janvier 2000, le nombre moyen de transactions quotidiennes traitées par le système s'élevait à 82.000. En décembre 2000, ce nombre a atteint 115.000 transactions par jour (trafic STEP1 inclus). Le montant moyen est resté stable aux alentours de € 200 milliards par jour (cf. Annexe I). Le ratio entre les flux commerciaux et les flux financiers est demeuré quasiment stable, à 60% et 40% respectivement.

En ce qui concerne les règlements de fin de journée, l'heure à laquelle les opérations de règlement se sont achevées est restée stable (16h39 CET).

Au cours de l'exercice, le fonds de garantie (« collateral pool ») a dû être utilisé une fois pour assurer l'achèvement des opérations de règlement dans les délais. Le fonds a été reconstitué en temps utile préalablement au démarrage des opérations le jour suivant.

Questions relatives à la participation au système

Le 10 avril 2000, Banco Espirito Santo (Lisbonne) et Banco Sabadell (Sabadell) ont été connectés à EURO1. EFG Eurobank Ergasias (Athènes), First Union National Bank (Londres) et OKOBank (Helsinki) ont été connectés au système le 27 novembre 2000.

Le 31 janvier 2000, Argentaria Caja Postal y Banco Hipotecario (Madrid) s'est retirée du système EURO1 du fait de sa fusion avec Banco Bilbao Vizcaya ; le 10 avril 2000, Bankers Trust Company (Francfort) s'est retirée du système du fait de sa fusion avec Deutsche Bank ; le 24 mai 2000, Paribas (Paris) s'est retirée du système du fait de sa fusion avec Banque Nationale de Paris ; le 26 juin 2000, Natexis Banque (Paris) s'est retirée du système du fait de sa fusion avec Natexis Banques

Populaires ; enfin, le 18 décembre 2000, Banco Pinto & Sotto Mayor (Lisbonne) s'est retiré du système du fait de sa fusion avec Banco Comercial Portugues.

Le 6 mars 2000, Crédit Industriel et Commercial (Paris) a changé son code BIC afin de refléter sa nouvelle structure. Unicredito Italiano (Milan) a également changé de code BIC.

Les banques ont continué, au cours de l'exercice, à inclure succursales et filiales en tant que sous-adresses.

Transfert d'actions, augmentation et réduction du capital

Transfert d'actions

Suite à leur retrait du système EURO1, les actions détenues respectivement par Argentaria Caja Postal y Banco Hipotecario et par Bankers Trust Company ont été rachetées par ABE Clearing et transférées respectivement à Banco de Sabadell et Banco Espirito Santo à la suite de leur admission dans le système EURO1.

L'action de Cariplo est dorénavant détenue par Banca Intesa, suite à l'absorption de Cariplo par Banca Intesa.

L'action détenue par la Caisse des Dépôts et Consignations a été rachetée par ABE Clearing et transférée à CDC Finance - CDC Ixis, suite au retrait de la Caisse des Dépôts et Consignations du système EURO1 le 31 décembre 2000 et à son remplacement par CDC Finance - CDC Ixis.

Augmentations du capital

Les banques suivantes ont été admises en tant que participants au système EURO1 et en tant qu'actionnaires et le capital d'ABE Clearing a été augmenté en conséquence :

- EFG Eurobank Ergasias
- First Union National Bank
- OKOBank

Réductions du capital

Il a été procédé à des réductions du capital suite au retrait des institutions suivantes du système EURO1 :

- Paribas a été absorbée par Banque Nationale de Paris pour devenir BNP Paribas et l'action détenue par Paribas a été rachetée par ABE Clearing puis annulée.

- Natexis Banque s'est retirée du système EURO1 et l'action qu'elle détenait a été rachetée par ABE Clearing puis annulée.

- Banco Pinto & Sotto Mayor a été absorbé par Banco Comercial Portugues et l'action détenue par Banco Pinto & Sotto Mayor a été rachetée par ABE Clearing puis annulée.

En tenant compte des modifications énumérées ci-dessus, le capital de la société s'élevait au 31 décembre 2000 à € 72 000 (chaque actionnaire détenant une action d'une valeur nominale de € 1 000).

L'initiative STEP1 de l'Association Bancaire pour l'Euro

Suite à la décision prise par ABE Clearing en assemblée générale de soutenir le projet de l'Association Bancaire pour l'Euro visant à mettre en place et à développer un service spécifique pour le traitement des paiements transfrontaliers de détail en euro et à fonder ce service sur les capacités techniques du système EURO1, la mise en oeuvre de STEP1 a été effectuée au cours de l'exercice 2000. Tant les phases d'élaboration du service que les phases de test ont démarré et se sont achevées dans les délais prévus.

Le 8 novembre 2000, sur la base de l'acceptation par SWIFT de leur rapport de test et sous réserve d'une confirmation formelle de cette acceptation, le Conseil d'administration d'ABE Clearing approuva la mise en exploitation de la « release 5.0 ».

Le 9 novembre 2000, lors de la réception de la confirmation formelle, ABE Clearing approuva l'installation du service « ERP Y-copy » les 11 et 12 novembre 2000 et sa mise en service les 18 et 19 novembre 2000. Le *nihil obstat* de la BCE fut reçu le 9 novembre 2000. La signature des documents juridiques eut lieu à Paris le 14 novembre 2000. 21 banques STEP1 de 8 pays de l'Union Européenne furent connectées les 18 et 19 novembre 2000 et débutèrent leurs opérations le 20 novembre 2000. En fin d'année, le nombre total de participants à STEP1 s'élevait à 93 banques (dont 72 banques EURO1).

Autres projets

Une campagne d'information a été lancée au premier semestre 2000, au cours de laquelle ABE Clearing a rendu visite aux banques participant au système EURO1, ce qui lui a permis d'obtenir commentaires et suggestions des banques sur le fonctionnement du système. Des propositions d'amélioration ont été transmises aux comités compétents. En outre, une vue d'ensemble a été obtenue sur les points suivants :

- l'estimation des volumes de paiements à fin 2000,
- l'utilisation planifiée du MT103,
- la volonté des banques EURO1 d'être banque de règlement dans le cadre de STEP1 et, plus généralement, les réactions des banques EURO1 sur le projet STEP1.

Pour SIBOS 2000, ABE Clearing et l'Association Bancaire pour l'Euro décidèrent de partager un stand. La participation à SIBOS avait pour but d'améliorer la visibilité d'EURO1 et de STEP1. De nombreuses banques, non-membres de l'ABE, ont visité le stand dans le but d'obtenir des informations sur le système EURO1 et en vue d'y participer. Des brochures ABE Clearing et divers supports promotionnels ont été réalisés et diffusés à cette occasion.

En outre, ABE Clearing décida qu'un supplément STEP1 à l'Annuaire des Paiements (« Payments Directory ») serait disponible dès la mise en place du système STEP1 le 20 novembre 2000.

Activités des Comités

Comité opérationnel (« Operational Committee »)

Le comité opérationnel a mis à jour le Manuel de l'utilisateur (« User Manual ») afin de tenir compte du traitement des messages STEP1 et de la fonction permettant le reporting des succursales.

De plus, le comité opérationnel examine la possibilité d'introduire dans le système EURO1 des messages de prélèvement direct (« direct debit »). Cette fonction pourrait être développée au profit d'un groupe fermé d'utilisateurs.

Comité technique (« Technical Committee »)

Le Comité technique s'est proposé d'examiner de façon approfondie les différentes requêtes reçues des banques en ce qui concerne la station de travail interactive. Le comité a également commencé à définir les modifications (« change requests ») susceptibles d'améliorer les contrôles et procédures, le traitement automatique et la réactivité des banques en cas d'imprévu.

Comité de stratégie (« Strategy & Policy Committee»)

ABE Clearing a pris note du souhait d'un certain nombre de banques ne remplissant pas totalement les critères statutaires d'admission au système EURO1 de pouvoir y participer. Le comité « Strategy & Policy » a estimé qu'un accroissement du nombre de participants au système serait positif, pourvu que l'intégrité et la robustesse d'EURO1 ne soient pas mises en danger et à condition que ni les dispositions de la « Single Obligation Structure », sur laquelle repose le système, ni le profil du système ne soient modifiés. En vue de d'étendre la portée du système, le comité a donc commencé un examen approfondi des critères d'admission actuels.

En outre, le comité a examiné l'évolution future d'EURO1. Il a pris note que les arrangements EURO1 s'en tiennent à ce jour aux messages SWIFT de type FIN, au traitement brut des messages, aux ordres de virement (« credit transfers ») et à un nombre restreint de participants. Les étapes d'une prochaine évolution devraient également prendre en compte les prélèvements (« direct debit »), la transmission et le traitement de paiements sous forme de fichiers (« batch file transmission and processing ») et l'élargissement de la portée du système EURO1.

Comité d'audit (« Audit Committee »)

Le comité d'audit a fait des propositions d'amélioration de la sécurité s'agissant du déverrouillage de fonctions opérationnelles de nature critique. Il a également proposé le recrutement de consultants externes.

Résultats de l'exercice 2000

A la fin de l'année 2000, l'actif total de la société s'élevait à € 5 740 522, dont € 3 180 458 correspondent à l'actif circulant, € 323 627 aux immobilisations, et € 2 236 436 aux amortissements, dont les principaux éléments sont :

- € 1 615 219 pour le transfert des coûts de développement d'EURO1 de l'Association Bancaire pour l'Euro à ABE Clearing,
- € 24 605 correspondant aux frais de développement d'EURO1 par SWIFT,
- € 96 612 correspondant aux frais de développement d'EURO1 par Logica.

Le passif total de la société s'élevait à € 5 740 522, dont € 76 375 correspondent aux fonds propres, € 2 232 994 correspondent à des revenus différés et € 3 431 153 au passif courant, dont les principaux éléments sont :

- € 450 000 de réserves pour les projets,
- € 333 302 de découvert bancaire,
- € 2 316 676 correspondant à des montants facturés par SWIFT.

Le compte de résultat fait apparaître un profit de € 506 042 (cf. Annexe II).

En ce qui concerne l'affectation du résultat, le conseil d'administration prend note que les comptes annuels font apparaître un profit[1] de € 506 042 et recommande aux actionnaires d'affecter ce profit au compte report à nouveau[2].

Conventions intervenues entre la Société et son Conseil d'administration

Concernant des conventions soumises à la procédure visée à l'article 262-11 de la loi du 24 juillet 1966 et notamment des conventions conclues entre (i) le président, le vice-président ou les autres membres du conseil d'administration et (ii) la société, il est déclaré qu'aucune convention de ce type n'a été conclue par la société au cours de l'exercice 2000.

[1] dont l'appel à financement lancé aux membres pour la perte enregistrée en 1999.
[2] afin de compenser la perte de l'exercice 1999.

Les activités de la société en 2001

Ce rapport d'activité couvre la période du 1er janvier 2001 au 17 mai 2001.

Le 16 février 2001, M. Tom Jensen a été nommé en tant qu'administrateur en remplacement de M. Joergen Evensen, parti en retraite, et dont le mandat arrivera à son terme lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2000. Cette nomination doit être ratifiée lors de la présente assemblée.

En 2001, les réunions du Conseil d'Administration d'ABE Clearing ont eu lieu :

- le 16 février
- le 6 avril

Activités du système de compensation

La croissance du nombre de transactions s'est poursuivie en 2001. Une journée record a été enregistrée le 16 janvier 2001, qui a comptabilisé 142 250 paiements d'un montant total de € 305 milliards. Le 11 janvier 2001, le règlement a été réalisé à 16h27 CET, ce qui représente également un record à ce jour. L'introduction de STEP1 conjugué au traitement de volumes de paiement importants n'a eu aucun impact sur la performance générale du système central.

Questions relatives à la participation au système

Concernant les changements de nom, Leonia Bank est devenue Sampo Bank le 21 février 2001. Le 27 mars 2001, Banque Internationale à Luxembourg est pour sa part devenue Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Pour ce qui est des fusions, Banca Commerciale Italiana a fusionné avec Banca Intesa et s'est retirée du système, son retrait prenant effet le 1er mai 2001. Banca Intesa a changé de nom pour devenir Banca Intesa Banca Commerciale Italiana. Elle reste ainsi le seul participant direct du nouveau groupe.

En ce qui concerne l'inclusion de sous-adresses, ABE Clearing a déjà reçu des indications claires de la part de sept banques sur leur intention d'inclure en 2001 dans le système EURO1 de nouvelles succursales et filiales. Cet intérêt est notamment lié à l'introduction de la fonction « branch reporting » dans la station de travail des banques de compensation.

Prévisions pour 2001

Concernant les futures connections au système EURO1, trois banques ont indiqué leur intention d'intégrer le système en septembre 2001. Il s'agit de Alpha Bank (Athènes), Baden-Württembergische Bank (Stuttgart) et Erste Bank der Österreichischen Sparkassen (Vienne).

En ce qui concerne la planification des futures vagues d'admission à STEP1, les sessions d'admission auront lieu tous les trois mois à partir de 2001. Les prochaines vagues d'admission auront lieu en juin et septembre 2001, et il est prévu qu'environ 40 banques supplémentaires soient

connectées à STEP1 avant le gel des admissions, pendant toute la période d'introduction des pièces et billets en euro.

ABE Clearing participera avec l'Association à SIBOS qui aura lieu cette année à Singapour. Un stand y est réservé.

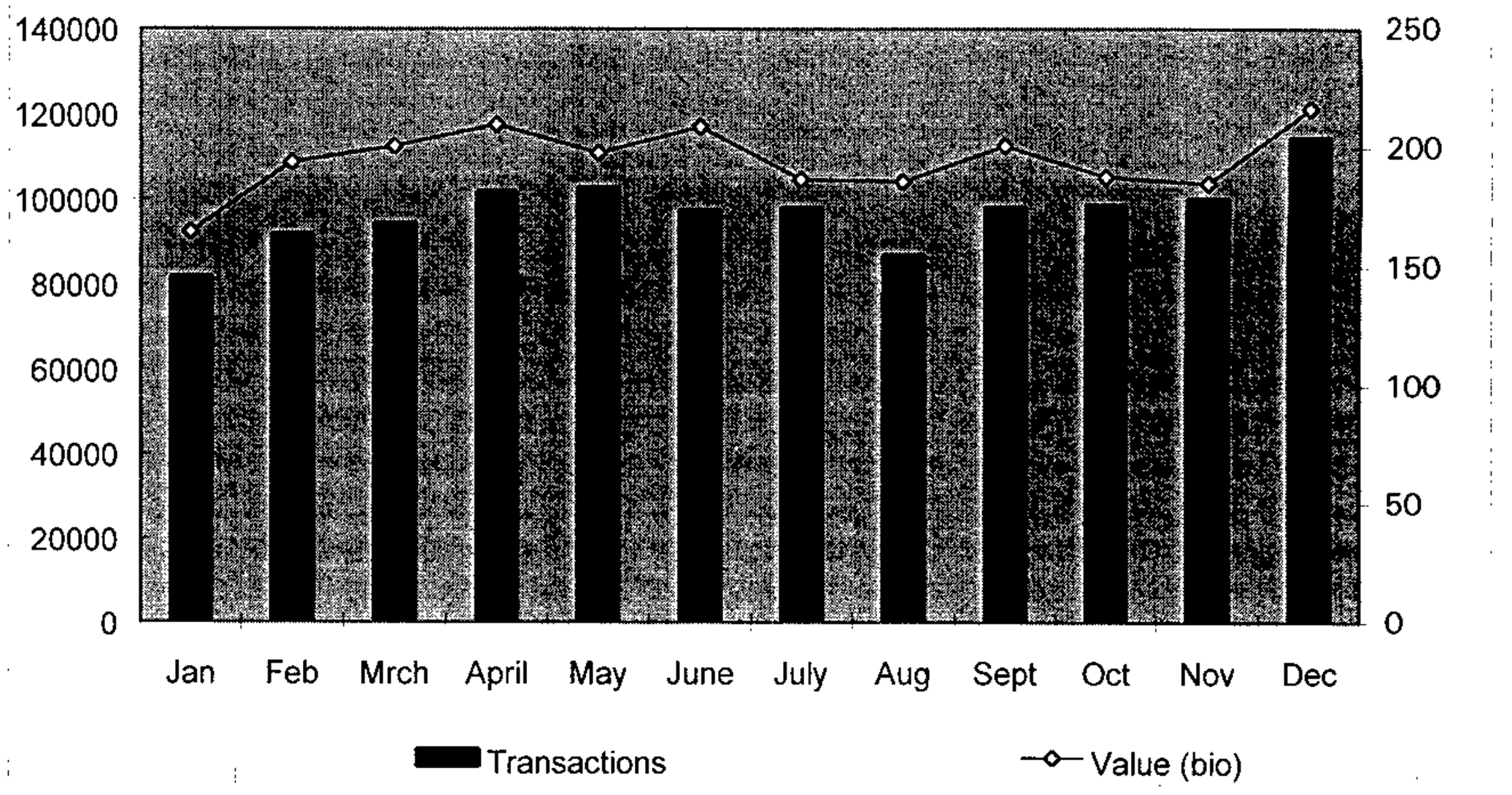
Certifié conforme

26. 9. 2001

Annexe I

Statistiques du système EURO1

Montants moyens des transactions quotidiennes en valeur et en volume en 2000



Annexe II

Note :
Les comptes annuels pour 2000 (ainsi que pour 1999 et 1998) ont été envoyés séparément sous format papier.

Audit
Analyses
Associés

ALLIOTT
GROUP
A WORLDWIDE NETWORK OF INDEPENDENT FIRMS

ATTESTATION

Je soussigné, Jean Marc ROMILLY, Directeur Général de la SA 3A et Commissaire aux comptes de la SAS ABE Clearing atteste que consécutivement à la délibération de l'Assemblée Générale du 17 mai 2001, les actionnaires ayant affecté le résultat de 3 319 414 FF au poste "report à nouveau" ont, de part cette résolution, reconstitués intégralement les capitaux propres de la société. En fonction de quoi, l'information concernant la perte de plus de 50% du capital n'a plus lieu d'exister sur le K bis de la société.

Fait à Paris le 22 Août 2001

79, rue de Miromesnil 75008 PARIS - Tél. : 01 53 04 42 42 / Fax : 01 53 04 42 99 - e-mail : 3aparis@wanadoo.fr - site internet : 3afrance.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris et membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris
S.A. au capital de 1.000.000. EUR - RCS PARIS 384 920 161 - N° de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 36 384 920 161 000 39